



Club Caravelles de Sainte-Foy - Sillery (CCS)

Ligue locale U-08 M/F et U-10 M/F

## Règlements 2010

<b>1. <u>Philosophie de la ligue</u></b>	3
<b>2. <u>Responsabilités</u></b>	
2.1 Responsabilités de l'entraîneur	3
2.2 Responsabilités de l'arbitre	4
<b>3. <u>Terrains et équipements</u></b>	
3.1 Terrains	4
3.2 Ballons	4
3.3 Équipements	4
<b>4. <u>Déroulement des matchs</u></b>	
4.1 Durée des matchs	5
4.2 Intempéries	5
4.3 Alignement et feuille de match	6
4.4 Retards	6
4.5 Arbitres	7
4.6 Supervision	7
4.7 Discipline	7
4.8 Rapports et sanctions	8
4.9 Remise d'un match	9
4.10 Surclassement	9
4.11 Classement et tournoi de fin de saison	9
<b>5. <u>Règlements généraux et spécifiques</u></b>	
5.1 Règlements universels	10
5.2 Modifications aux règlements	10

## **1. Philosophie de la ligue**

La ligue locale de soccer à 7 de Sainte-Foy - Sillery est à prime abord une ligue récréative qui préconise participation et esprit sportif. Le climat de jeu des parties se doit d'être agréable tout au long de la saison, pour les joueurs, les entraîneurs, les parents ou les officiels. Ce climat est rendu possible par le respect des règlements, des adversaires et des arbitres. Le « fair-play » facilite le travail de chacun et contribue grandement à la satisfaction de jouer au soccer. Plus il y a de satisfaits, plus il y a de gagnants! Il est donc nécessaire d'axer une importance primordiale sur notre objectif commun: jouer pour s'amuser tout en s'améliorant.

## **2. Responsabilités**

### **2.1 Responsabilités de l'entraîneur**

Un bon entraîneur doit démontrer le leadership nécessaire afin que son équipe vive une expérience positive et constructive.

- 1) Il doit aligner dans les délais convenus le nombre de joueurs requis pour la rencontre (c'est-à-dire qu'il a 20 minutes à partir du moment où la rencontre programmée doit débiter pour présenter le nombre minimal de joueurs requis).
- 2) Il doit présenter à l'officiel une feuille de match correctement remplie (nom de l'équipe, la liste des joueurs, la date et le numéro de match, etc.). La feuille de match doit être remise à l'arbitre avant le début de la partie. Il doit aussi la signer après le match.
- 3) Il doit fournir un ballon conforme aux exigences de la Fédération de soccer du Québec pour le déroulement de la partie. C'est l'équipe receveuse qui devrait le fournir.
- 4) Il doit démontrer l'éthique sportive propre au soccer et inciter ces joueurs à faire de même. Il doit respecter les décisions de l'arbitre. Ce dernier n'a pas à justifier ses décisions durant la partie. Les argumentations sont donc inutiles, retardent le match et sont passibles de sanctions.
- 5) Il doit toujours **être à moins de 3 mètres du banc** de son équipe et avoir le contrôle de ses joueurs. **Aucun parent ou spectateur ne sera toléré sur le banc, derrière le banc ou autour des buts.** L'entraîneur doit aussi prendre les mesures nécessaires à la bonne conduite de ses spectateurs. Ces derniers devront rester aux endroits aménagés à cette fin (estrades, etc.).

- 6) Il doit lire et expliquer lui-même les règlements aux joueurs de son équipe.

## 2.2 Responsabilités de l'arbitre

- a) Il veille à l'application des lois du jeu.
- b) Il chronomètre les parties et y ajoute le temps perdu lors d'arrêts spécifiques (blessés, averse de courte durée, etc.).
- c) Il peut suspendre ou mettre fin au match en cours (intempéries, état du terrain, comportements excessifs, etc.).
- d) Il décerne les avertissements et les expulsions.
- e) Pour la catégorie U-08, l'arbitre doit jouer **un rôle plus éducatif** et comprendre que les vraies fautes à cet âge sont plutôt rares.
- f) Il transmet le plus tôt possible ses observations et ses rapports au chef arbitre.
- g) Il doit interdire à toute personne qui suit le déroulement d'un match et aux accompagnateurs des équipes de se déplacer le long des lignes de touches et de se tenir derrière les buts. **Seuls les accompagnateurs des équipes sont autorisés à être avec les joueurs sur le banc.**

## 3. **Les terrains et l'équipement**

### 3.1 Terrains

Chaque terrain devrait présenter les dimensions conformes aux normes établies par la F.S.Q. Il doit être adéquatement ligné et sécuritaire. Les buts devront être de dimensions réglementaires et munis de filets.

### 3.2 Le ballon

L'équipe receveuse devra fournir un ballon n° 4 pour le match ainsi qu'un second de rechange.

### 3.3 L'équipement

Le port de protège-tibias est obligatoire. Les chaussures à crampons multiples sont fortement recommandées. L'officiel peut refuser toute chaussure comportant des dangers à la sécurité des joueurs. Les crampons devront être en plastique et sécuritaires.

Chaque joueur d'une équipe devra porter un gilet de couleur semblable, numéroté. Le gilet du gardien de but devra être de couleur différente,

facilement distinguable de son équipe. Lorsque les deux équipes présentent des uniformes d'une similitude trop prononcée, c'est à l'équipe receveuse de revêtir des dossards ou des gilets différents.

#### **4. Déroulement des matchs**

##### 4.1 Durée des matchs

La durée des matchs est répartie comme suit :

- Une première période de 25 minutes,
- Une période de repos de 5 minutes et
- Une deuxième période de 25 minutes.

Le temps de jeu ne sera jamais arrêté sauf dans les cas suivants:

- Joueur blessé dont l'évacuation est trop longue
- Arrêt temporaire dû à des intempéries, ou autres.

L'arbitre est le seul à décider si le temps est remis et de la durée supplémentaire à jouer. Un match prolongé ne pourra empiéter sur l'horaire d'un autre. Il devra se terminer avant le début du suivant et si une mi-temps a été complétée, le match sera considéré comme joué; il ne sera pas repris.

##### 4.2 Intempéries

Avant le match: Les décisions sont toujours prises sur le terrain par l'arbitre. Cependant, dans certaines circonstances (l'état du terrain s'est dégradé pour cause de pluies abondantes, décision de la ville, etc.) le coordonnateur de ligues peut annuler un match en avisant les entraîneurs ou leurs assistants ainsi que le chef arbitre avant le début de celui-ci.

Sur le terrain: L'officiel décide si le match a lieu en prenant en considération la sécurité des joueurs et l'état du terrain. Il peut consulter les entraîneurs mais il prend toujours la décision finale.

Pendant le match: L'officiel peut suspendre ou mettre fin au match s'il le juge approprié. Un match de saison régulière interrompu dont **la moitié du temps** de jeu s'est écoulée sera considéré comme joué au **complet**. Dans le cas contraire, le match sera repris.

Reprise d'un match: La reprise des matchs se fera en fonction de la disponibilité du terrain où le match devait s'y dérouler. Aucune équipe ne peut négocier le jour et l'heure de la reprise d'un match.

#### 4.3 Alignement et feuille de match

Chaque équipe doit aligner idéalement un minimum de 6 joueurs (gardien inclus). Une équipe ne pouvant aligner le minimum de 6 joueurs pourra faire appel à ceux de l'équipe adverse pour pouvoir en aligner le nombre requis. Il faut noter, cependant, qu'en cas de manque de joueurs (période de vacances notamment), une partie peut se jouer aussi à 5 contre 5 et l'arbitre est tenu à arbitrer la partie.

Si l'une ou l'autre des équipes refuse de jouer, le match ne sera pas repris car aucune rencontre ne sera reprise à cause du manque de joueurs.

#### 4.4 Retard

Le joueur qui arrive en retard à une partie pourra participer à celle-ci. Il devra se présenter à l'officiel et remplir les formalités d'avant-match avant d'accéder au terrain (souliers adéquats, protège-tibias, etc.).

Tout match annulé par absence de l'officiel sera repris ultérieurement suivant le point 4.2 (reprise d'un match). Cependant, si l'officiel n'est pas disponible à l'heure prévue du match, les entraîneurs des deux équipes peuvent s'entendre pour l'arbitrer. Dans le cas contraire, les deux équipes doivent obligatoirement attendre 10 minutes avant de quitter le terrain. Les équipes qui auront quitté le terrain ne reprendront pas le match si l'arbitre arrive avant l'expiration de ce délai. Par contre, si un arbitre affilié est disponible dans ce délai, il pourra officier le match et les équipes ne pourront refuser.

Si les entraîneurs s'entendent pour arbitrer le match et que l'arbitre arrive après le délai de 10 minutes, celui-ci n'est pas autorisé à assurer la suite du match.

[Pour la catégorie U-8, les entraîneurs sont appelés à arbitrer la partie en cas d'absence de l'arbitre.](#) Le report de matchs dans ce cas, pour cette catégorie, n'est pas envisagé.

#### 4.5 Arbitres

Un arbitre affilié sera assigné à chaque partie par le chef arbitre local. Le rôle de l'officiel est de veiller au bon déroulement de la rencontre (avant, pendant et après). L'officiel désigné pour la rencontre est la personne qui possède l'entière et pleine autorité tant qu'il agit à ce titre.

#### 4.6 Supervision

Durant la saison, le chef arbitre viendra superviser le déroulement des parties ainsi que le rendement des officiels. L'arbitre du match reste cependant le seul maître sur le terrain.

## 4.7 Discipline

### **A) Avertissement (carton jaune)**

Un joueur ou un entraîneur recevra un avertissement:

- S'il entre ou sort du terrain ou effectue une substitution sans l'approbation de l'arbitre.
- S'il enfreint avec persistance les lois du jeu.
- S'il désapprouve par parole ou par geste toute décision de l'arbitre.
- S'il manifeste une conduite inconvenante.

L'équipe qui cumule 4 avertissements lors d'une rencontre se verra attribuer un avertissement à son entraîneur. Un carton rouge compte pour deux (2) avertissements.

### **B) Expulsion (carton rouge)**

Un joueur ou entraîneur sera exclu du terrain sans avertissement préalable de la part de l'arbitre:

- S'il reçoit un second avertissement.
- S'il blesse ou tente de blesser volontairement un joueur.
- S'il porte des propos injurieux ou grossiers à un officiel.
- S'il se rend coupable de tout acte grave, au jugement de l'arbitre (provocation, désordre, violence, etc.).

Chaque expulsion sera accompagnée d'un rapport fait par l'officiel. Le rapport sera examiné par le comité de discipline. L'expulsion entraîne un minimum d'un match de suspension.

### **C) Suspension**

Le joueur ou l'entraîneur qui est expulsé d'une rencontre est automatiquement suspendu pour la partie suivante. À la seconde expulsion de la saison, le fautif sera suspendu automatiquement pour les 2 prochaines rencontres. Dans tous les cas, la suspension pourra être plus sévère selon la gravité de l'infraction commise. Chaque expulsion sera évaluée par le comité de discipline. Chaque cas peut être appelé à comparaître devant ce comité.

La troisième expulsion entraîne l'exclusion du fautif des cadres de la ligue.

## 4.8 Rapport et sanctions

Les officiels ont la responsabilité de rapporter tous les détails des incidents qui ont perturbé une rencontre afin que le comité de discipline prenne les mesures pour appliquer les sanctions.

Chaque expulsion devra obligatoirement être accompagnée d'un rapport rédigé par l'arbitre dans lequel il décrira objectivement l'événement et tous les détails pertinents qui s'y rapportent. Il spécifiera la date, l'heure programmée, la catégorie, le lieu, les équipes, le(s) joueur(s) en cause, le temps et la nature de(s) infraction(s). Dans une seconde partie de ce rapport, il racontera les faits détaillés.

Les responsables de la ligue veilleront à l'application des sanctions en collaboration avec le chef arbitre local. Ils aviseront les personnes fautives de la nature des sanctions décidées par le comité de discipline.

Le refus ou l'oubli de purger une sanction peut entraîner l'expulsion définitive du joueur ou de l'entraîneur des cadres de la ligue.

#### 4.9 Remise d'un match

Lorsqu'un match est remis, soit pour des raisons déjà mentionnées (intempéries, état du terrain, retard) ou par décision de la ligue, les entraîneurs devront s'informer auprès du coordonnateur pour s'assurer de la reprise du match.

Aucun entraîneur n'est autorisé à annuler un match ou le reporter.

#### 4.10 Surclassement

Un joueur peut être invité à jouer dans une équipe de catégorie supérieure, pour un **maximum de 6 parties** s'il satisfait les conditions suivantes:

- Son équipe régulière ne joue pas.
- Le nombre de joueurs invités par l'équipe ne doit pas porter le nombre de joueurs inscrits sur la liste à 10 et ne peut être supérieur à 4.
- Lors d'une partie de la saison régulière
- Le joueur surclassé est identifié comme tel sur la feuille de match (**R**).
- L'entraîneur de l'équipe du joueur surclassé donne son accord.

C'est à l'entraîneur qui désire surclasser un joueur de s'informer du nombre de parties qu'un joueur a joué. Lorsqu'un joueur joue un 7<sup>e</sup> match comme joueur surclassé, la ligue avertira cet entraîneur pour retourner ce joueur définitivement dans son équipe régulière.

#### 4.11 Classements et tournoi de fin de saison

Il n'y a pas de classements ni de séries pour les catégories U-08 à U-10. Un tournoi (type festival) de fin de saison sera organisé pour récompenser toutes les équipes.

## **5. Règlements généraux et spécifiques**

### 5.1 Règlements universels du soccer

Les règlements utilisés, sauf ceux mentionnés, sont ceux utilisés par la Fédération Internationale de Soccer Football (F.I.F.A.).

### 5.2 Modifications aux règlements

La ligue locale est une ligue récréative impliquant des jeunes qui ont déjà joué ou débute au soccer. Il est donc nécessaire de procéder à certaines modifications afin d'assurer un meilleur climat de jeu et de favoriser leur apprentissage.

5.2.1 Le nombre maximum de joueurs sur le terrain est de 7.

5.2.2 Les remplacements sont illimités mais ne peuvent être effectués que lors des arrêts de jeu (cou de pied de but, après un but, à la mi-temps), joueur blessé (seulement le joueur blessé), touches appartenant à l'équipe demandant le changement. Dans ce dernier cas, cependant, toute équipe peut demander à l'arbitre un changement si après 7 minutes de jeu, il n'y a pas eu d'arrêt de jeu (surtout lorsque les équipes jouent à effectif réduit et/ou de chaleur élevée).  
L'arbitre doit être informé et doit approuver les changements.

5.2.3 L'arbitre devra expliquer aux jeunes leurs erreurs, leurs infractions (mauvaises touches, coups francs, etc.). L'arbitre permettra la reprise de la touche durant tous les matchs de la saison régulière. Deux (2) chances sont allouées et l'équipe ne pourra pas substituer le joueur pour son second essai. L'arbitre peut enlever cette chance à un joueur profitant de ce règlement pour arriver à d'autres fins.

5.2.4 La loi du hors-jeu n'est pas appliquée.

5.2.5 Les coups de pied de réparation (penalty) seront effectués à une distance de 9.0 mètres. Les joueurs devront être à une distance minimale de 6 mètres du ballon, en dehors de la surface de réparation et ne devront bouger que lorsque le ballon sera en jeu.

5.2.6 Un écart de 7 buts\* lors d'une partie ne met pas fin à la rencontre. L'arbitre doit obligatoirement finir le match à moins que l'une des équipes a décidé de ne pas le finir ou lorsqu'il juge que la sécurité des joueurs n'est pas assurée (mauvaises conditions météo, état du terrain, etc.).

(\*) L'entraîneur de l'équipe qui maintient cet écart de buts devra reconsidérer son alignement en essayant d'autres joueurs en attaque et donner la chance aux attaquants de se tester à d'autres postes.

- 5.2.7 Les spectateurs doivent se tenir éloignés du banc des joueurs. Sont admis au banc des joueurs:
- Les joueurs inscrits sur l'alignement.
  - L'entraîneur.
  - Son assistant
  - Le gérant et/ou parrain, s'il y a lieu.

### **Catégorie U-8**

- 5.2.9 Un entraîneur par équipe pourra se tenir sur le terrain pour placer et diriger ses joueurs. Il ne devra pas, cependant, pénétrer dans les zones de réparation lors du jeu ou se mettre à côté ou derrière les buts. Il doit aussi se tenir à au moins 5 mètres du ballon. Cette manière de procéder est applicable jusqu'au au **1<sup>er</sup> juillet**.